

# VERS DES PROTOCOLES DE SÉCURITÉ DANS LA PRATIQUE DES ACTIVITÉS PHYSIQUES DE PLEINE NATURE

Le récent développement des activités physiques de pleine nature dans les enseignements d'EPS a ouvert aux élèves un champ d'apprentissage et d'expériences motrices motivant qui résonne avec leur besoin de se confronter au risque et de s'ancrer dans le réel. Les notions de risque, de maîtrise, de sécurité et de responsabilité de soi et de l'autre y sont fondamentalement présentes.

Les contenus d'enseignement moteurs et sécuritaires se fondent en un même apprentissage. La mise en synergie des différents rôles sociaux constitutifs de chacune des activités physiques de pleine nature devient essentielle.

Malgré toute la rigueur professionnelle développée par les équipes pédagogiques, l'exigence de sécurité est régulièrement rappelée par des faits d'actualité. Une vigilance renouvelée des enseignants d'EPS est attendue quant à la sécurisation des pratiques et à la gradation nécessaire du niveau d'engagement proposé aux élèves. C'est le sens de la circulaire n° 2017-075 du 19.04.2017 relative à l'exigence de la sécurité dans les activités de pleine nature dans le second degré. Elle appelle à la formalisation de protocoles qui répondent aux spécificités des conditions de pratique et d'enseignement rencontrées localement.

C'est dans cet esprit que l'Inspection Pédagogique Régionale d'E.P.S propose aux équipes des éléments de réflexion et des repères qui guideront la rédaction des protocoles de sécurité dans les établissements. Organisés sous forme de fiches APPN, ils ont été formalisés grâce à la contribution active de professeurs d'EPS de l'académie, formateurs et experts de l'enseignement des spécialités concernées.

Ces fiches ont pour ambition d'aider les équipes. Par définition, elles ne peuvent apporter de réponses sur mesure à la réalité singulière de chacun des contextes d'enseignement.

Les protocoles de sécurité :

- Sont conçus au sein de l'établissement ;
- Sont le fruit d'une réflexion collective partagée ;
- Constituent un ensemble de décisions communes applicables et appliquées par tous, sur l'intégralité du parcours de formation de l'élève ;
- Dépassent les représentations personnelles pour s'attacher à transmettre aux élèves des références communes garantes de la capitalisation des apprentissages ;
- Articulent en permanence les 4 mots clé : risque, maîtrise, responsabilité et sécurité.

Les enjeux sont d'importance, l'Inspection Pédagogique Régionale sait pouvoir compter sur les compétences professionnelles et l'engagement de tous pour y répondre.



## VERS DES PROTOCOLES DE SECURITE DANS LA PRATIQUE DES ACTIVITES PHYSIQUES DE PLEINE NATURE

Les équipes s'appuieront prioritairement sur les dispositions réglementaires du code de l'éducation, et complémentaiement et selon les cas des codes du sport, de la route, de la navigation. Les informations ci-dessous complètent pour l'APSA celles développées dans le préambule (vers des protocoles de sécurité dans la pratique des activités physiques de pleine nature). Les lectures des deux documents sont indissociables.

## AVANT LA SÉQUENCE

### ■ L'espace de pratique

#### Documents et matériels obligatoires dans les locaux

- Plan de circulation
- Déclaration prestataire auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale (DDJSCS)
- N° d'urgence
- Cahier de sortie
- Défibrillateur

#### Partage des installations avec d'autres utilisateurs

Pratique fortement conseillée dans des zones sans circulation fluviale.

#### Possibilités offertes par l'espace de pratique

- Facilité d'embarquement/Débarquement
- Visibilité des embarcations et des dangers potentiels
- Possibilité de mise à l'abri rapidement
- Sécurisation (absence de barrage à proximité, éloignement de la navigation marchande et commerciale)

### ■ Le matériel utilisé

#### Les coques

##### *Dans le cadre de l'EPS obligatoire*

Bateau d'initiation (type bateaux découverte, surfy, ramtonic,...) et/ou Yolette DE PREFERENCE. L'utilisation d'autres embarcations sera laissée à l'appréciation de l'enseignant responsable et en fonction du niveau de pratique des élèves.

##### *Dans le cadre des autres dispositifs pédagogiques (Association Sportive, Section sportive scolaire, enseignements facultatifs...)*

Utilisation d'outrigger selon le niveau de pratique (les brevets de rameurs peuvent être des repères de niveau de pratique).

La pratique en skiff doit faire l'objet d'une attention particulière.



## Gilets de sauvetage

### *Dans le cadre de l'EPS obligatoire*

En nombre suffisant et de taille adaptée à la morphologie des élèves.

Le port du gilet s'impose pour le barreur sauf pour les bateaux barrés à l'avant. Il est laissé à l'appréciation de l'encadrant pour les rameurs, en fonction des conditions de pratique

### *Dans le cadre des autres dispositifs pédagogiques (Association Sportive, Section sportive scolaire, enseignements facultatifs...)*

Le port du gilet s'impose pour le barreur sauf pour les bateaux barrés à l'avant.

## ■ Les élèves

### Savoir nager

Attestation de savoir nager validée.

## ■ L'encadrement

### Projet d'EPS/d'établissement

Validation de la pratique et des conditions de pratique par le Conseil d'Administration et l'équipe EPS, qui s'appuie sur une convention entre l'établissement et la structure d'accueil.

### Encadrement supplémentaire

Sous l'autorité du chef de base désigné par la structure, responsable de la sécurité sur la base, le renforcement de l'encadrement est vivement conseillé à l'aide :

- D'enseignant supplémentaire
- De salarié ayant les qualifications pour accueillir un public scolaire dans cette activité



## AVANT LA LEÇON

### ■ L'espace de pratique

#### Conditions météorologiques

Interdiction de naviguer en cas d'orage, de brouillard, de gel, de crue, de vent fort et de débit important.

#### Reconnaissance physiques/Informations anticipées

S'assurer de l'absence de dangers potentiels (branches, travaux, lâchers d'eau, tombée de nuit,...)

#### Délimitation

##### *Dans le cadre de l'EPS obligatoire*

Utilisation de repères visibles et immobiles (pont, bouée, ponton ou autre type d'éléments remarquables)

##### *Dans le cadre des autres dispositifs pédagogiques (Association Sportive, Section sportive scolaire, enseignements facultatifs...)*

Limites connues par les élèves et modulées pour voir fréquemment toutes les embarcations

### ■ Le matériel utilisé

#### Bateau moteur de sécurité

Il doit être prêt avant les premiers embarquements avec ses équipements (écope, gaffe, gilet de sauvetage, bout).

#### Les coques

Vérifications préalables par l'enseignant :

accastillage, obturation des évacuations d'eau (trappes, bouchons), installation des avirons, boules de protection sur la pointe avant, lacets de sécurité pour les barres de pied avec chaussures fixes.

### ■ Les élèves

#### Tenue dans le cadre de l'EPS obligatoire

Adaptée pour pouvoir manipuler les avirons et avoir un gilet de sauvetage.



## Apprentissages sécuritaires

- Gestion du cahier de sortie
- La position de sécurité pour stabiliser l'embarcation
- Consignes de sécurité (espace, prise d'information visuelle, ne jamais lâcher ses avirons, toujours avoir ses poignées devant soi)
- Code de communication avec le professeur
- Conduites à tenir (en cas de chavirage ou danger imminent)

## ■ L'encadrement

### Nombre

- Un encadrant pour 10 élèves maximum en bateaux individuels ou 1 pour 20 élèves maximum en bateaux collectifs
- Adaptation de ces taux d'encadrement à l'espace de pratique et au niveau de pratique des élèves



## PENDANT LA LEÇON

### ■ L'espace de pratique

#### Conditions météorologiques

Anticiper l'évolution à très court terme des conditions météo (nuages menaçants,...)

### ■ Le matériel utilisé

#### En cas de collision

Contrôle de l'étanchéité de la coque.

### ■ Les élèves

#### Apprentissages

Maîtriser son embarcation pour construire l'autonomie sur l'eau (savoir manœuvrer, partir et revenir au ponton, s'arrêter d'urgence - scier, contrôler visuellement son axe de déplacement en se retournant fréquemment).

### ■ L'encadrement

#### Équipement

Avoir un outil de communication d'urgence et de quoi remorquer.

#### Gestion de la classe dans le cadre de l'EPS obligatoire

- Prioriser le respect des consignes de sécurité
- Compter régulièrement ses élèves
- Privilégier des équipages de niveau hétérogène en début de pratique
- Tous les rameurs doivent voir le bateau de sécurité.



## APRÈS LA LEÇON

### ■ L'espace de pratique

#### Bilan

Vérifier / signaler tout problème aux autorités compétentes.

### ■ Le matériel utilisé

#### Vérification

*Dans le cadre de l'EPS obligatoire*

Signaler toute nécessité de réparation matérielle.

*Dans le cadre des autres dispositifs pédagogiques (Association Sportive, Section sportive scolaire, enseignements facultatifs...)*

Remplir le cahier de sortie.

### ■ Les élèves

#### Hygiène

Laver les parties du corps en contact avec l'eau.

### ■ L'encadrement

- S'assurer de la présence de tous les élèves.
- S'assurer du rangement correct du matériel.

Lien :

<http://avironfrance.fr/espace-federal/autres-informations/la-securite>

Tests du savoir nager et de l'aisance aquatique :

<http://eps.ac-versailles.fr/le-savoir-nager-2/>